

La Française LUX

Société d'investissement à capital variable
60, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 66 785
(la « **Société** »)

Avis aux actionnaires de La Française LUX – Multi-Asset Income

Cher actionnaire,

Le conseil d'administration de la société (le « **Conseil d'administration** ») souhaite vous informer de sa décision de clarifier la politique d'investissement du compartiment « La Française LUX – Multi-Asset Income » (le « **Compartiment** ») afin de mentionner de manière explicite la possibilité pour ce dernier d'investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations CoCo (*contingent convertible bonds*).

La politique d'investissement et la section décrivant les instruments dérivés et techniques du Compartiment devront désormais se lire comme suit :

« Le compartiment investit principalement dans des actions, obligations et titres immobiliers de toute provenance géographique, y compris des marchés émergents.

Plus précisément, le compartiment investit jusqu'à 100 % de l'actif net dans des actions et/ou des titres à taux variable, taux fixe ou indexés sur l'inflation, ainsi que dans des titres de créance négociables. Le compartiment peut investir de manière significative dans des émetteurs dotés d'une notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard & Poor's ou considérée de manière équivalente par le Gestionnaire d'investissement au moment de l'achat. Bien qu'il ne soit pas soumis à des conditions minimales ou maximales quant aux secteurs, pays ou régions, le fonds peut à tout moment être fortement exposé à des types spécifiques d'investissements.

Le compartiment peut investir dans les placements suivants, ou y être exposé jusqu'à hauteur du pourcentage des actifs nets indiqué :

- *actions : 100 % (exposition de jusqu'à 10 % aux obligations convertibles comprise)*
- *fonds de placement immobiliers (FPI) revêtant le caractère de valeurs mobilières en vertu de la Loi de 2010 et ses règlements connexes, actions immobilières privilégiées et titres de créance cotés en bourse, et titres apparentés aux actions*
- *de sociétés d'exploitation immobilière : 40 %*
- *obligations convertibles : 30 %*
- *obligations CoCo (contingent convertible bonds) : 10 %*
- *autres OPCVM/OPC : 10 %*

Le compartiment peut détenir des liquidités et des instruments assimilés à des liquidités à titre accessoire. Ceux-ci peuvent inclure des OPC monétaires ou des OPC dont l'échéance pondérée

globale de l'investissement ou la fréquence de révision des taux d'intérêt ne dépasse pas douze mois. L'exposition nette du compartiment aux devises autres que l'EUR peut s'élever jusqu'à 100% de l'actif net.

La duration modifiée du compartiment peut varier de 0 à 15. »

La clarification décrite ci-dessus n'apporte aucune modification à la stratégie d'investissement du Compartiment, n'a aucune incidence sur le portefeuille d'investissement actuel du Compartiment et ne modifiera en rien le fonctionnement ni la manière dont le Compartiment est actuellement géré.

Il est rappelé aux actionnaires que conformément au prospectus de la Société, aucun frais de rachat n'est exigible en cas de rachat d'actions.

La version mise à jour du prospectus (intégrant les changements ci-dessus) sera disponible au siège de la Société dès qu'elle aura été validée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg.

Avec nos meilleures salutations,

Pour le Conseil d'administration,